



Dépôt de plainte à mon encontre pour coups et blessure avec ITT

Par **Germain85**, le **29/09/2015** à **19:50**

Bonjour,

Après 1 an de mariage, un très bon ami à fait une soiree pour "déterrre un cercueil" que nous avons enterré l année d avant! Une bonne ambiance y régnait...à la fin de cette soiree bien arrosé, je me suis éclipsé avec la belle sœur de mon ami (la copine de son grand frère)...nous avons discuté, sommes tombé dans les bras l un de l autre et nous avons eu une relation sexuelle ds un parc à coté de chez mon ami!! Tout à coup, nous entendons 2 personnes qui nous traquent et prene des photos...d abord surpris, j ai reconnu le petit frère de mon amis et sa copine! La belle sœur de celui ci s est mis à hurler...à le supplier d arrêter, qu elle ne comprenais pas ce qui s était passé et qu elle n avais jamais agit ainsi!! Et lui continuait à prendre des photos en ricanant ac sa copine! Paniqué par la situation et épris d empathie pour cette fille dont je m étais rapproché, je me suis rhabillé, je l ai rattrappé tout en me posant bcp de questions quand à son comportement innaproprié à la situation, il m à repousser et sans refrefir je lui ai mis un coup de tête! Je m en veux énormément depuis mais le mal est fait et l autre jour, mon ami m à telephoné, il a été convoqué à la gendarmerie en tant que témoin car une plainte de son petit frère à été déposé contre moi! Je lui ai cassé le nez et il a eu une ITT d une semaine! Mon ami m en veut (et je comprend que je suis impardonnable) mais il en veut aussi bcp à son petit frère car il souhaite oublié tt ça et que son grand frère et sa belle sœur aussi, il craint que cette plainte fasse bcp d histoire dans sa famille...il m à expliqué que sa belle sœur n aimait pas sa nouvelle petite copine et j ai tt de suite fait le rapprochement ac son comportement ce soir la!

Je n ai pas encore reçu de convocation mais je voudrais savoir ce que je risque? Et comment je pourrais me défendre au mieux? Sachant que des témoins et amis sont prêt à me soutenir car ils ont remarqué le comportement arrogant de cette personne ce soir la! Merci d avance, cordialement

Par **Germain85**, le **29/09/2015** à **19:52**

Puis je contacter l interressé pour un arrangement amiable? Quel indemnité lui proposer pour éviter une procédure et des histoires? Ps : je suis quelqu un de responsable, je n ai pas de casié et il ne m est jamais arrivé ce genre de chose. J ai conscience que ce que j ai fait est répréhensible et impardonnable mais je suis certain que je n aurais pas réagit de la sorte si il n y avait pas eu ces photos